



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 février 2024

Collège de Grand-Vennes : étude de faisabilité pour l'agrandissement des surfaces d'enseignement, gymniques et d'accueil parascolaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le complexe scolaire et sportif de Grand-Vennes a été réalisé par étapes, entre 1973 et fin 1976. La lecture homogène de ce site résulte d'une utilisation partielle du système CROCS (Commission pour la rationalisation des constructions scolaires) pour la partie scolaire, en ossature métallique pour la salle omnisports et le centre de quartier, et en béton pour la piscine.

Les bâtiments sont érigés sur un axe nord-sud, avec le groupe scolaire se prolongeant par le bloc piscine et les salles omnisports, permettant que toutes les circulations puissent se faire à l'abri par les couloirs du rez-de-chaussée inférieur.

Des travaux de rénovation intérieurs se sont succédé ces dernières années dans les différents bâtiments. La piscine a notamment fait l'objet d'une rénovation en profondeur de son système d'épuration en 2023. En 1988, 20 salles de classes préfabriquées provisoires ont été mises en place pour répondre à la forte croissance démographique des quartiers Nord-Est de la ville. Ces classes sont aujourd'hui très vétustes et doivent être remplacées par un bâtiment répondant aux normes en vigueur.

De plus, au vu de l'évolution de la population dans cette partie de la ville, une dizaine de classes supplémentaires seront nécessaires dans les prochaines années. Il est également prévu de construire deux salles de gym supplémentaires, nécessaires afin de répondre au cadre légal et permettant d'assurer les trois périodes de cours hebdomadaires imposées par le programme cantonal.

Le plan des investissements prévoit un montant estimé de CHF 47'000'000.-. La Municipalité souhaite ouvrir un compte d'attente CHF 349'000.- afin de lancer les études exploratoires sur le site scolaire concerné en vue d'évaluer les emplacements les plus adaptés pour l'implantation de ces équipements scolaires.

Cette première phase d'études permettra notamment de constituer un cahier des charges pour engager un concours d'architecture. Le calendrier de réalisation sera défini en fonction des priorités fixées par la Municipalité, notamment en lien avec le Plan climat.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 17 janvier 2024.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

GH



Le secrétaire
Simon Affolter

SA